

Strasbourg, le 4 mai 2016
[tpvs15f_2016.docx]

T-PVS (2016) 15

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

36^e réunion
Strasbourg, 15-18 novembre 2016

**3^e réunion des Correspondants spéciaux
pour la mise à mort illégale d'oiseaux**

14-15 avril 2016
Tirana (Albanie)

- RAPPORT DE REUNION -

*Document du Secrétariat
établi par la
Direction de la Gouvernance démocratique*

Le Comité permanent est invité à:

- prendre note du rapport de la réunion;
- prendre note des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action de Tunis pour l'éradication de la mise à mort, du piégeage et du commerce illégaux d'oiseaux sauvages;
- remercier les autorités albanaises de conservation de la nature pour leur hospitalité et l'excellente préparation de la réunion;
- noter que la Convention unit ses forces avec la Convention sur la conservation des espèces migratrices, la Commission européenne, Interpol, BirdLife, la FACE et d'autres partenaires concernés pour agir en synergie dans la mise en œuvre du Plan d'action de Tunis.
- à la lumière de la nécessité d'assurer une coordination étroite entre les activités du Groupe d'experts de la Convention de Berne sur la conservation des oiseaux, du Réseau de Correspondants spéciaux pour la mise à mort illégale, la capture et le commerce des oiseaux sauvages et du Groupe de travail intergouvernemental de la CMS pour résoudre la question de la mise à mort illégale des oiseaux en Méditerranée (MIKT), prendre note de la proposition d'organiser une réunion conjointe des plateformes ci-dessus en 2017.

1. OUVERTURE DE LA REUNION

La réunion est ouverte par M. Kledi Xhaxhiu, Vice-Ministre de l'Environnement de l'Albanie, qui souhaite la bienvenue aux participants et explique les efforts consentis par son pays pour lutter contre la mise à mort illégale d'oiseaux et améliorer la résilience écologique de l'Albanie. Une interdiction de la chasse a été imposée ces deux dernières années, et une proposition de prolonger ce moratoire de cinq ans attend la validation du Parlement. La création de l'Agence nationale des espaces protégés (ANEP) mérite tout particulièrement d'être signalée. Son Directeur (et ancien délégué de l'Albanie au Comité permanent), M. Zamir Dedej, est présent à la réunion.

Le Secrétariat, représenté par M. Eladio Fernández-Galiano, Chef du Service des Initiatives démocratiques, remercie l'Albanie pour son hospitalité et pour les politiques intelligentes de protection de la nature qu'elle a mises en œuvre ces dernières années, qui ont notamment permis de faire diminuer le nombre d'oiseaux victimes de la mise à mort illégale et de créer un réseau solide de zones protégées administrées par des gardes professionnels.

Le Secrétariat annonce au Groupe que Mme Ivana d'Alessandro, qui a travaillé pour le Groupe d'experts de la conservation des oiseaux, va occuper un autre poste au Conseil de l'Europe et que la nouvelle responsable de l'Unité de la Biodiversité serait Mme Iva Obretenova.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté tel qu'il figure à l'annexe 1 au présent rapport.

3. ELECTION DU (DE LA) PRESIDENT(E) ET DU (DE LA) VICE-PRESIDENT(E)

M. Sergei Golovkin (Malte) est élu Président et M. Panicos Panayides (Chypre) est élu Vice-Président.

A l'issue de son élection à la présidence, M. Sergei Golovkin remercie le Président sortant, M. Rastislav Rybanič, et la Secrétaire sortante, Mme Ivana d'Alessandro, pour leur dévouement, leur engagement et l'excellente gestion du travail de la Convention, et exprime sa gratitude à toutes les autres parties concernées pour leur contribution aux progrès accomplis jusqu'ici. L'ensemble du Groupe exprime son accord et prie le Secrétariat de faire part de sa gratitude à Mme d'Alessandro et de lui transmettre tous ses vœux de réussite dans son futur travail au Conseil de l'Europe.

4. PRESENTATION DES OBJECTIFS DE LA REUNION

Le Secrétariat rappelle les grandes étapes de l'initiative de la Convention sur l'éradication de la mise à mort illégale d'oiseaux:

- en 2011, la Convention de Berne a organisé à Larnaca (Chypre) la 1^e Conférence internationale sur la mise à mort, le piégeage et le commerce illégaux d'oiseaux sauvages, qui a adopté une Déclaration appelant les gouvernements à renforcer le contrôle et à instaurer une « tolérance zéro » pour les mises à mort, le piégeage et le commerce illégaux d'oiseaux sauvages.
- en 2013, dans le cadre de la « Semaine de la sauvegarde des oiseaux sauvages » organisée en collaboration avec la Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS), une « 2^e Conférence internationale sur la mise à mort illégale d'oiseaux » s'est tenue parallèlement à la réunion d'un groupe de travail de la CMS sur l'empoisonnement. La 2^e Conférence, organisée à Tunis, a permis l'élaboration du Plan d'action 2020 de Tunis, que le Comité permanent de la Convention de Berne a validé par sa Recommandation n° 164 (2013).
- en 2014, un Réseau de correspondants spéciaux pour la mise à mort illégale d'oiseaux a été créé pour évaluer les progrès et proposer aux Etats des mesures spécifiques.

Il est donc envisagé que cette 3^e réunion des Correspondants spéciaux fasse progresser la mise en œuvre du Plan d'action de Tunis en dressant le bilan des réalisations, en examinant les initiatives en cours et en analysant les défis qui restent à relever.

5. LE POINT SUR LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA MISE A MORT ILLEGALE D'OISEAUX MENEES PAR D'AUTRES INSTANCES

➤ Etat d'avancement de la feuille de route de l'UE

Le Secrétariat informe les participants qu'en raison d'une charge de travail importante et des perturbations à l'aéroport de Bruxelles suite aux attentats terroristes, la représentante de la Commission européenne, Mme Marita Arvela, est au regret de ne pouvoir assister à la réunion.

Le Secrétariat lit son allocution, qui est reprise en annexe 3 au présent rapport.

La Commission déclare que:

- Le Groupe chargé de surveiller la mise en œuvre de la feuille de route de l'UE pour éliminer la mise à mort illégale d'oiseaux s'est réuni le 24 février à Bruxelles ;
- IMPEL (le réseau de l'UE des autorités chargées de l'application et du respect du droit de l'environnement) lance un projet sur un tourisme de chasse durable et d'autres initiatives en rapport avec la mise à mort illégale d'oiseaux dans le secteur du détroit de Messine, en Italie, en collaboration avec les gardes forestiers (*Corpo Forestale*) italiens ;
- une révision de la Directive relative à la protection de l'environnement par le droit pénal est prévue en 2016 ;
- le Plan d'action de l'UE contre le trafic d'espèces sauvages a été adopté par la Commission en février 2016 et devrait être validé dans le cadre des conclusions du Conseil en juin 2016 ;
- la CE soutient la Task Force de la CMS pour combattre la mise à mort illégale d'oiseaux en Méditerranée ;
- le Réseau européen contre la criminalité environnementale (ENEC), financé par la DG Justice, a élaboré et adopté une proposition de Plan d'action de l'UE pour la prévention de l'empoisonnement illégal d'espèces de la vie sauvage ;
- les travaux de la CE sur les munitions à base de plomb progressent, et des discussions sont en cours dans le cadre de l'initiative REACH ;
- la CE suit l'avancement des vérifications de la pertinence des Directives nature de l'UE.

➤ 1^e réunion de la Task Force Pan-méditerranéenne de la CMS: état d'avancement

La représentante de la CMS, Mme Carmen Naves, informe les participants de l'adoption, en 2014, de la Résolution 11.16 de la CMS sur la mise à mort illégale d'oiseaux, par laquelle la CMS entend renforcer son action contre la mise à mort illégale d'oiseaux dans tous les grands couloirs de migration. La résolution invite le Secrétariat de l'AEWA à réunir une Task Force intergouvernementale pour combattre la mise à mort d'oiseaux migrateurs en Méditerranée (MIKT), dans le cadre de laquelle plusieurs accords de la CMS coopéreront. Cette initiative, qui est financée par l'UE, vise à faciliter la mise en œuvre de plans d'action existants, et en particulier le Plan d'action 2013-2020 de Tunis. La Task Force encouragera également la surveillance de la mise à mort illégale d'oiseaux et des tendances en la matière, et facilitera les échanges de bonnes pratiques. La prochaine réunion de la MIKT (Le Caire, 12-15 juillet 2016) décidera d'actions prioritaires, dont les mesures permettant de renforcer les capacités nationales et locales en matière de formation juridique de la police et d'autres aspects.

Le Groupe salue cette nouvelle et décide de charger son Président, M. Golovkin, de présenter à la réunion en Egypte un rapport sur l'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action de Tunis.

Etant donné que la MIKT a globalement des objectifs similaires à ceux du réseau de Correspondants spéciaux de la mise à mort illégale d'oiseaux, le Secrétariat et plusieurs autres participants recommandent d'améliorer la coordination avec la CMS. Une option consisterait à tenir la réunion du Groupe d'experts de la Convention de Berne sur la conservation des oiseaux immédiatement avant ou après la réunion de la MIKT en 2017.

L'Italie et Malte sont évoqués, sous réserve, comme éventuels pays organisateurs.

➤ **Nouvelles de BirdLife Europe**

Document pertinent: T-PVS/Inf (2016) 6 – Initiatives actuelles de lutte contre mise à mort illégale d'oiseaux

Le représentant de BirdLife Europe, M. Willem Van Den Bossche, brosse un tableau général des problèmes et initiatives actuels en matière de mise à mort illégale d'oiseaux. La bonne nouvelle, c'est que l'on assiste à un élan sans précédent de nombreuses parties prenantes unissant leurs forces pour faire diminuer la mise à mort illégale d'oiseaux, y compris de nombreux gouvernements, des ONG, des instituts de recherche, INTERPOL, EUROPOL, EnviCrimeNet, RPEE, EU-TJE, IMPEL, la Commission européenne, la CMS et la Convention de Berne. La plupart des acteurs voient dans le Plan d'action de Tunis une initiative appropriée. La pression de la mise à mort d'oiseaux reste malgré tout très forte, en raison notamment de la chasse pour l'alimentation, la lutte contre les nuisibles, le braconnage d'espèces chassables, la chasse aux trophées et certaines « pratiques culturelles » difficiles à éradiquer.

Il est important de définir l'échelle, la portée et l'impact de la mise à mort d'oiseaux et de mettre au point de bonnes pratiques. Il est important de travailler sur les points chauds. À peine 20 secteurs concentrent 34 % des mises à mort, dont le total est estimé à 10-36 millions d'oiseaux par an.

Il faudrait davantage d'initiatives par le biais de LIFE-RPEE (Réseau des procureurs européens pour l'environnement), LIFE-Natura Themis (sensibiliser à la vie sauvage) et d'autres instances qui participent à la lutte contre la mise à mort illégale d'oiseaux. Malheureusement, une multitude d'initiatives en tous genres sont lancées parallèlement par différentes parties prenantes, avec des objectifs qui se chevauchent parfois : la coordination pourrait donc être améliorée, et les réseaux pourraient être coordonnés pour éviter les doubles emplois.

➤ **Nouvelles de la FACE**

Le représentant de la FACE, M. David Scallan, explique comment la mise à mort illégale d'oiseaux constitue un véritable problème pour la chasse durable, parce qu'elle menace les populations des oiseaux dont la chasse est autorisée, et salit la réputation des chasseurs respectueux de la loi. La FACE a étroitement collaboré avec BirdLife dans le cadre d'un accord sur la Directive Oiseaux qui préconise les actions communes d'éducation et de sensibilisation par le biais de leurs réseaux respectifs.

Cette collaboration est en place depuis 5 ans. La FACE a participé à de grandes initiatives sur la mise à mort illégale d'oiseaux et soutient et promeut dans son milieu la Charte européenne de la chasse et de la biodiversité de la Convention de Berne. Pour la FACE, les principaux enjeux sont la définition de la mise à mort illégale d'oiseaux et de ses variantes, la fixation de priorités et la collaboration avec la communauté des chasseurs. Le rôle des chasseurs est de promouvoir et d'encourager le respect des lois sur la chasse et la protection de la nature. Les grands acteurs sont les différentes associations nationales de chasseurs, qui peuvent assurer et financer la surveillance et contribuer à faire poursuivre les auteurs d'infractions. Diverses organisations nationales œuvrent en ce sens. Il est indispensable de réaliser une meilleure collaboration entre les communautés locales et les services répressifs. La FACE continuera d'œuvrer en ce sens, avec une attention particulière pour la région méditerranéenne.

➤ **Réseau européen contre la criminalité environnementale (ENEC)**

M. David de La Bodega présente brièvement le travail de l'ENEC, un réseau d'avocats et d'autres défenseurs de la nature dont la mission première dans ce domaine est d'évaluer le niveau d'application de la Directive Oiseaux, d'identifier les lacunes et de réunir les juristes et les autres professionnels qui combattent les crimes contre l'environnement.

L'ENEC a organisé un 1^{er} atelier européen sur les crimes contre l'environnement mettant l'accent sur la mise à mort illégale d'oiseaux. L'ENEC a formulé plusieurs recommandations pour éliminer ce fléau et a préconisé une harmonisation des sanctions pénales ainsi que la formation et la sensibilisation des juges, des procureurs et des inspecteurs.

Un 2^e atelier de l'ENEC s'est tenu en novembre 2015 ; il a mis l'accent sur l'empoisonnement de la faune sauvage et a abouti à l'élaboration d'un plan d'action visant à faire éradiquer le recours à des appâts empoisonnés dans l'UE. Un 3^e atelier, organisé par l'ENEC en février 2016, s'est intéressé à la destruction des habitats. L'ENEC étudie également le degré de mise en œuvre de la Directive relative

à la protection de l'environnement par le droit pénal et prépare actuellement un rapport résumant la situation dans les divers Etats membres de l'UE. Ce rapport comportera une section spécifique sur les approches juridiques en matière de lutte contre la mise à mort illégale d'oiseaux.

6. EVALUATION A MI-PARCOURS DE LA MISE EN ŒUVRE PAR LES PARTIES DU PLAN D'ACTION 2020 DE TUNIS

➤ **Rapport des Parties sur la mise en œuvre des Recommandations pertinentes**

Document pertinent: T-PVS/Inf (2016) 4 – Synthèse des réponses des Parties

Le Secrétariat annonce que des rapports ont été soumis par 15 Parties (Belgique, Croatie, Chypre, République tchèque, Estonie, France, Hongrie, Italie, Malte, Monaco, Norvège, République slovaque, Espagne, Suède et Turquie).

Les 15 rapports révèlent que la plupart des Etats prennent ce problème au sérieux, même si l'application des lois varie fortement d'un pays à l'autre. Des progrès sont constatés dans l'application du Plan d'action de Tunis, mais l'ampleur des progrès est différente selon les Parties. L'absence de rapports de certains Etats est également perçue comme préoccupant [se référer au point suivant et au [document T-PVS/Inf \(2016\) 8](#) pour une analyse plus fine].

Les délégations de l'Italie et de la République slovaque font des déclarations orales. La présentation de l'Italie est évoquée au point 9 de l'ordre du jour.

Le délégué de la République slovaque signale au Groupe le Plan d'action de son pays pour l'application des lois environnementales, qui inclut la lutte contre la mise à mort illégale d'oiseaux, mais dont l'adoption est suspendue en attendant les lignes directrices de l'UE afin d'éviter les doubles emplois. La présidence slovaque de l'UE (juillet à décembre 2016) militera en faveur de l'adoption par tous les Etats membres d'un plan d'action communautaire.

➤ **Analyse de la mise en œuvre par les Parties (sur la base des réponses au questionnaire de l'évaluation à mi-parcours)**

Document pertinent: T-PVS/Inf (2016) 8 – Evaluation à mi-parcours de la mise en œuvre par les Parties du Plan d'action 2020 de Tunis

Le Consultant, M. Umberto Gallo-Orsi, présente une synthèse de son rapport. Il note les réponses peu nombreuses des Parties et espère en obtenir davantage avant la fin du mois de mai.

La plupart des Etats ont identifié leurs priorités nationales, généralement dans le cadre d'un processus de consultation. La plupart des Etats ont aussi mis en place des services répressifs spécialisés, mais s'appuyant sur un large éventail de méthodes et de personnels pour déceler et pour combattre la mise à mort illégale d'oiseaux (gardes forestiers, police, bénévoles d'ONG, procureurs, inspecteurs, gardes-chasse, etc.). Il estime qu'il faudrait intensifier les efforts dans la définition des priorités d'action et la surveillance. Seuls quelques Etats ont mis en place des bases de données pour collecter des informations sur la mise à mort illégale d'oiseaux et établir des rapports. De ce point de vue, les progrès sont maigres depuis 2013, hormis à Malte, en Italie et en Turquie.

Les échanges d'informations sur la mise à mort illégale d'oiseaux sont satisfaisants mais très variables. Hormis quelques exceptions, relativement peu de progrès ont été accomplis dans la promotion des « facteurs de gravité » auprès du système judiciaire. Il est nécessaire d'améliorer les données sur l'impact de la mise à mort illégale sur les populations, tout comme la méthodologie. Sur le plan de la sensibilisation, il faudrait mieux comprendre les facteurs qui motivent la mise à mort illégale d'oiseaux dans chacun des points noirs. Plusieurs pays ont mené de très bonnes campagnes de sensibilisation, souvent avec l'aide des ONG. On constate une relativement bonne coordination au plan national entre les ONG et les organismes gouvernementaux. Au niveau international, les progrès sont également considérables (l'UE, Berne, la CMS et plusieurs ONG mènent une collaboration étroite contre la mise à mort illégale d'oiseaux), et les contacts officiels avec INTERPOL pourraient encore être améliorés.

Le Groupe considère qu'il est très important que tous les pays concernés répondent afin de permettre une évaluation valable de l'application à mi-parcours du Plan d'action de Tunis.

Il constate qu'il faut d'urgence développer la coordination avec INTERPOL pour faire progresser la lutte contre la mise à mort illégale d'oiseaux.

7. DEFINITION D'UN FORMAT D'ENREGISTREMENT DES CRIMES CONTRE LES OISEAUX SAUVAGES ET DES DONNEES STATISTIQUES

Document pertinent: T-PVS (2016) 9 - Format d'enregistrement des crimes contre les oiseaux sauvages

M. Panicos Panayides présente un modèle de format d'enregistrement des crimes contre la vie sauvage. La grille proposée comprend une typologie élémentaire destinée à relever les crimes contre les oiseaux, les informations sur les sanctions applicables, les peines prononcées, le nombre d'incidents, le nombre de spécimens impliqués, etc.

Quelques délégations trouvent l'exercice intéressant parce qu'il permet d'évaluer l'efficacité des procédures judiciaires mises en œuvre contre la mise à mort illégale d'oiseaux et de procéder à des comparaisons et à des évaluations au niveau international. L'initiative de Chypre pourrait jouer un rôle essentiel dans le suivi global de la mise en œuvre du Plan d'action de Tunis.

A l'inverse, plusieurs Parties émettent des réserves en raison du manque d'uniformité dans le système de collecte et de traitement de données aux niveaux régional / local / national, ce qui peut rendre laborieuse et difficile une telle collecte de données. Les données sur les peines prononcées par les tribunaux et l'issue des poursuites semblent particulièrement difficiles à obtenir dans certains cas, et même quand elles sont disponibles, les données sur les spécimens affectés par un crime donné sont virtuellement impossibles à trouver. Quelques participants suggèrent également que le format éventuel du masque mérite une discussion complémentaire, y compris pour les typologies de crimes contre les oiseaux, et que les autres acteurs concernés devraient participer à la discussion.

Le Groupe décide que le Secrétariat diffusera pour commentaires le « masque de format d'enregistrement » en vue d'élaborer une version définitive pour adoption lors de la prochaine réunion.

8. IDENTIFICATION DES PRIORITES NATIONALES EN MATIERE D'ENQUETES ET D'ELABORATION DE POLITIQUES : L'EXPERIENCE DE LA HONGRIE

M. András Schmidt, du Service de la Sauvegarde de la nature de la Hongrie, présente un rapport sur les activités menées par son pays en matière de lutte contre la mise à mort illégale d'oiseaux sur la base du Plan d'action de Tunis et d'autres engagements. La Hongrie concentre ses efforts sur les oiseaux protégés. Les principales causes du phénomène sont les conflits d'intérêts (prédateurs/gibier, poissons/oiseaux prédateurs des poissons, prédateurs/bétail). Le poison semble être la principale méthode utilisée, mais d'autres crimes sont constatés comme le prélèvement de juvéniles pour la fauconnerie, le piégeage de passereaux et le tir d'espèces protégées d'oiseaux d'eau. Les statistiques sur l'empoisonnement illégal révèlent une augmentation au cours des 14 dernières années. Ces 7 dernières années, il représente 44 % des mises à mort illégales d'aigles impériaux.

La Hongrie a notamment mis en place en 2013 un plan d'action contre l'empoisonnement et des études spécifiques de terrain pour l'Aigle impérial dans le cadre d'un projet LIFE (HELICON). Un autre aspect, dont l'impact est moindre, concerne le conflit généralisé entre les guêpiers et les apiculteurs.

9. LUTTE CONTRE LA MISE A MORT ILLEGALE D'OISEAUX DANS CERTAINS POINTS NOIRS: LE CAS DE L'ITALIE

M. Alessandro Andreotti (ISPRA) et M. Claudio Marrucci (Service national italien des gardes forestiers) font une présentation très détaillée du problème de la mise à mort illégale d'oiseaux en Italie (Note: [une présentation PowerPoint](#) peut être consultée sur la page de la réunion).

Le Gouvernement italien est fermement décidé à combattre la mise à mort illégale d'oiseaux, une pratique relativement commune, surtout dans certains points noirs. Un plan national d'action élaboré en 2015 fait l'objet de consultations avec les parties prenantes et devrait être validé fin 2016.

L'ISPRA fournit des informations pertinentes sur la mise à mort illégale d'oiseaux et, notamment, sur les tendances statistiques, les points noirs, les motivations de la mise à mort illégale d'oiseaux et les causes de la faiblesse de la répression. 7 points noirs ont été identifiés.

La police des forêts (qui a été fusionnée avec les *Carabinieri*) a une unité anti-braconnage qui lance périodiquement des opérations dans certains points noirs. Le commerce, la consommation humaine et certaines pratiques culturelles motivent traditionnellement la mise à mort illégale d'oiseaux, tout comme la capture d'oiseaux destinés à servir d'appâts vivants pour la chasse. La taxidermie clandestine constitue une autre motivation.

10. ALBANIE : UN MORATOIRE SUR LA CHASSE POUR PROMOUVOIR UN TOURISME DE CHASSE DURABLE

Mme Elvana Ramaj (Direction albanaise de la biodiversité et des zones protégées) présente une mesure très radicale prise par les autorités albanaises pour enrayer le déclin observé chez les oiseaux sauvages (y compris migrateurs) dans le pays : l'interdiction totale de la chasse depuis le printemps 2014 sera vraisemblablement prolongée de cinq ans si elle est approuvée par le Parlement.

Depuis 2015, l'Albanie s'est dotée d'une Agence nationale des zones protégées, qui peut s'appuyer sur une équipe de gardes-chasse et de gardes forestiers motivés. La mise à mort illégale d'oiseaux fait l'objet d'une surveillance et d'interventions policières. 650 inspections ont abouti à la confiscation de 600 armes à feu. Ce n'est sans doute que le sommet de l'iceberg, mais les mentalités évoluent. Depuis le début du moratoire, il y a deux ans, le nombre d'oiseaux hivernant est en nette augmentation, surtout dans les zones humides.

11. INTEGRER LE PLAN D'ACTION DE TUNIS DANS L'ORDRE JURIDIQUE NATIONAL : LE CAS DE MALTE

M. Sergei Golovkin décrit rapidement les principales réformes juridiques, administratives, judiciaires et répressives mises en œuvre par Malte depuis trois ans, et les améliorations qui en ont résulté en matière de protection des oiseaux sauvages et de réduction des crimes contre la vie sauvage. Ces réformes, qui ont notamment doublé les peines encourues pour toutes les formes de crimes contre les oiseaux et décuplé les peines contre les atteintes illégales contre les oiseaux, instauré un régime d'amendes administratives pour les infractions mineures, octroyé une protection juridique totale aux oiseaux qui ne sont pas naturellement présents en Europe, au même titre que les oiseaux du continent européen, renforcé le mandat juridique du Comité Ornis, complètement refondu et fortement renforcé les contrôles réglementaires sur la chasse, modernisé les systèmes de gouvernance pour une chasse durable, y compris par l'instauration de licences informatisées et de systèmes de signalement du gibier, doublé les effectifs des services répressifs déployés sur le terrain pendant les saisons migratoires des oiseaux, multiplié par six les inspections et les contrôles sur le terrain, etc.

12. LE ROLE DES ONG DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE TUNIS

M. Stefan Feger explique le rôle des ONG dans la lutte contre la mise à mort illégale d'oiseaux. Il est très varié. Elles fournissent des informations, participent à la recherche scientifique, à l'échantillonnage des données – notamment dans le cadre du recensement international des oiseaux d'eau ou des statistiques sur les tableaux de chasse – et à l'analyse des données pour déterminer les tendances dans les populations d'oiseaux et en matière de mise à mort illégale d'oiseaux.

Les ONG aident également à sensibiliser le public et à diffuser les résultats des services répressifs, aidant ainsi le public à se faire une opinion favorable de la lutte contre la mise à mort illégale d'oiseaux. Les ONG coopèrent avec les services répressifs et leur servent parfois « d'yeux » grâce au nombre élevé de bénévoles extrêmement motivés (à elle seule, la RSPB compte plus d'un million de membres!). Les ONG organisent des campagnes pour alerter l'opinion et peuvent constituer des partenaires professionnels des Accords multilatéraux sur l'environnement. Les ONG jouent un rôle essentiel dans la lutte contre la mise à mort illégale d'oiseaux et il convient de les impliquer à toutes les étapes de l'élaboration de stratégies nationales et internationales.

13. COORDINATION AVEC LA TASK FORCE DE LA CMS: ROLE DES CORRESPONDANTS SPECIAUX ET OUTILS D'ECHANGES D'INFORMATIONS

M. Fernando Spina explique l'importance de bien connaître la biologie des oiseaux migrateurs pour mieux cibler la lutte contre la mise à mort illégale d'oiseaux car, dans le contexte du changement climatique, certains sites d'escale deviennent essentiels à la survie des oiseaux migrateurs. Ils fautent

absolument savoir quelles espèces migratrices sont affectés par la mise à mort illégale d'oiseaux, et où se trouvent les points noirs. Il est justifié de cibler la mise à mort illégale d'oiseaux en Méditerranée, comme le fait la CMS, en identifiant les îles, les rivages et les zones humides qui présentent une forte concentration d'oiseaux migrateurs. Des travaux scientifiques (et notamment le baguage) pourraient fournir une partie des informations nécessaires pour orienter les efforts de sauvegarde.

Il serait donc utile:

- d'améliorer la connaissance des méthodes de mise à mort illégale d'oiseaux;
- de mieux connaître les espèces affectées et leurs voies de migration;
- d'identifier les goulots d'étranglement biologiques /géographiques;
- d'améliorer la connaissance de l'évolution des mentalités par rapport à la mise à mort illégale d'oiseaux;
- d'insister sur les campagnes de sensibilisation.

Le Groupe note le grand intérêt pour une coopération accrue entre la Convention de Berne et la CMS sur la question, conformément à la décision du point 5 de l'ordre du jour. Des synergies comparables devraient voir le jour avec d'autres partenaires pertinents, comme la Commission européenne, la Convention de Barcelone, INTERPOL, BirdLife et la FACE.

Le Président du réseau transmettra ce message la prochaine réunion de la MIKT, et les Secrétariats de la Convention de Berne et de la CMS sont invités à poursuivre leur collaboration.

14. QUESTIONS DIVERSES

Aucune autre question n'est soulevée.

15. CLOTURE

Au nom des participants, le Président remercie les autorités albanaises pour leur chaleureuse hospitalité, l'excellent accueil de la réunion et l'excursion au Parc national de Divjake – Karavasta.

Annexe 1



Strasbourg, le 7 avril 2016



CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

**3^E REUNION DES
CORRESPONDANTS SPECIAUX POUR LA
MISE A MORT ILLEGALE D'OISEAUX**

14-15 avril 2016
Tirana (Albanie)

AGENDA

1. OUVERTURE DE LA REUNION

- M. Kledi Xhaxhiu, Vice-Ministre de l'Environnement de l'Albanie
- M. Eladio Fernández-Galiano, Chef du Service des Initiatives démocratiques, Conseil de l'Europe

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ELECTION DU (DE LA) PRESIDENT(E) ET DU (DE LA) VICE-PRESIDENT(E)

4. PRESENTATION DES OBJECTIFS DE LA REUNION

5. LE POINT SUR LES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA MISE A MORT ILLEGALE D'OISEAUX MENEES PAR D'AUTRES INSTANCES

- **Etat d'avancement de la feuille de route de l'UE**
Mme Marita Arvela, Commission européenne, DG ENV
- **1^e réunion de la Task Force Pan-méditerranéenne de la CMS: état d'avancement**
Mme Carmen Naves, Coordinatrice de la Task Force Pan-méditerranéenne de la CMS
- **BirdLife**
M. Willem van den Bossche, European Nature Conservation Officer, BirdLife International
- **FACE**
M. David Scallan, Politique pour la vie sauvage, Fédération des Associations de chasse et de conservation de la faune sauvage de l'Union européenne
- **Réseau européen contre la criminalité environnementale**
M. David de la Bodega, coordinateur de l'ENEC

Discussion

6. EVALUATION A MI-PARCOURS DE LA MISE EN ŒUVRE PAR LES PARTIES DU PLAN D'ACTION 2020 DE TUNIS

- **Rapport des Parties sur la mise en œuvre des Recommandations pertinentes**
- **Analyse de la mise en œuvre par les Parties (sur la base des réponses au questionnaire de l'évaluation à mi-parcours)**
Dr Umberto Gallo Orsi, Consultant sur la conservation de la diversité biologique et le développement des ONG
- **Discussion sur les progrès, les lacunes et les options pour l'avenir**

7. DEFINITION D'UN FORMAT D'ENREGISTREMENT DES CRIMES CONTRE LES OISEAUX SAUVAGES ET DES DONNEES STATISTIQUES

M. Panicos Panayides, Service du gibier et de la faune, Ministère de l'Intérieur, Chypre

- **Discussion sur le projet de masque pour les rapports à soumettre à la 36^e réunion du Comité permanent**

8. IDENTIFICATION DES PRIORITES NATIONALES EN MATIERE D'ENQUETES ET D'ELABORATION DE POLITIQUES : L'EXPERIENCE DE LA HONGRIE

M. András Schmidt, Directeur adjoint du Service, ministère du Développement rural, Hongrie

- **Discussion sur la présentation par les Parties de leurs listes nationales de priorités politiques ou d'enquête en vue de la 36^e réunion du Comité permanent**

9. LUTTE CONTRE LA MISE A MORT ILLEGALE D'OISEAUX DANS CERTAINS POINTS NOIRS: LE CAS DE L'ITALIE

M. Alessandro Andreotti, Chercheur à l'ISPRA, Institut supérieur pour la protection et la recherche environnementales, et M. Claudio Marrucci, Directeur de l'unité de lutte contre le braconnage, Gardes-forestiers italiens

- **Discussion sur comment exploiter les connaissances sur les points noirs de la mise à mort illégale d'oiseaux pour une répression plus efficace**

10. ALBANIE : UN MORATOIRE SUR LA CHASSE POUR PROMOUVOIR UN TOURISME DE CHASSE DURABLE

Mme Elvana Ramaj, Chef de l'Unité de la Biodiversité, Direction de la biodiversité et des zones protégées, ministère de l'Environnement, Administration des Eaux et forêts

- **Discussion sur les bienfaits du moratoire sur la chasse et les défis à relever**

11. INTEGRER LE PLAN D'ACTION DE TUNIS DANS L'ORDRE JURIDIQUE NATIONAL : LE CAS DE MALTE

M. Sergey Golovkin, Chef de l'Unité de la réglementation sur les oiseaux sauvages, Secrétariat parlementaire pour l'Agriculture, la pêche et les droits des animaux, Malte

- **Discussion sur les options pour améliorer la répression**

12. LE ROLE DES ONG DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE TUNIS

M. Stefan Ferger, Euronatur

- **Discussion sur les possibilités d'améliorer la coopération et la coordination entre les autorités nationales et les autres parties prenantes, et en particulier les ONG**

13. COORDINATION AVEC LA TASK FORCE DE LA CMS: ROLE DES CORRESPONDANTS SPECIAUX ET OUTILS D'ECHANGES D'INFORMATIONS

M. Fernando Spina, président du Conseil scientifique de la CMS

- *Discussion sur un éventuel message du Président des Correspondants spéciaux pour la mise à mort illégale d'oiseaux à la première réunion de la Task Force*

14. QUESTIONS DIVERSES

15. CLOTURE

Annexe 2

LIST OF PARTICIPANTS

I. CONTRACTING PARTIES / PARTIES CONTRACTANTES

ALBANIA / ALBANIE

, Ministry of the Environment, Rruga Norbert Jokl, Blvd Zhan d'Ark. No. 23, AL-TIRANA.

Mr Ferdinand BEGO, Lector to the Biology department, Faculty of Nature Science, 'Bul. Zogu i I', AL-TIRANA.

Tel: +355 (0) 694070870. E-mail: ferdibego@gmail.com

Mr Taulant BINO, Ornithologist, Chairman of AOS, Albanian Ornithological Society (AOS), Qendra "Don Bosko", Rr. "Don Bosko", AL-TIRANA.

Tel: +355 (0) 69 20 60817. E-mail: taobino69@gmail.com. Website: www.aos-al.org

Mr Mirjan TOPI, Project Coordinator at PPNEA, Protection and Preservation of Natural Environment in Albania (PPNEA), "Rr. Vangjush Furrxhi", Pall 16, Shk 1, Ap 10, AL-1000 TIRANA.

Tel: +355 (0) 68 20 00 894. E-mail: mirjantopi@yahoo.com. Website: www.ppnea.org

Mr Klodian ALI, Chairman of ASPBM, Albanian Society for Protection of Birds & Mammals (ASPBM), "Rruga e Kavajes", Pallati "Baja - Bad", Kati 11, AL-TIRANA.

Tel: +355 (0) 69 78 55 398. E-mail: info@aspbm.org. Website: www.aspbm.org

Mr Genci KADILLI, Biologist, Albanian Society for Protection of Birds & Mammals (ASPBM), Rr. Kavajes, AL-TIRANA.

Tel: +355 44 8 188 929. E-mail: infoaspbm@gmail.com. Website: www.aspbm.org

Mr Pellumb ABESHI, General Director of Environmental Policy and Delivery Unit, Ministry of the Environment, Ministia e Mjedisit, Bulevardi "Zhan D'Ark", nr.23, AL-TIRANA.

Tel: +355 (0) 68 20 72 312. E-mail: pellumb.abeshi@moe.gov.al. Website: www.mjedisi.gov.al

Mr Zamir DEDEJ, General Director of NAPA, National Agency of Protected Areas (NAPA), "Rr. Norbert Jokl", AL-1001 TIRANA.

Tel: +355 (0) 68 20 80 733. E-mail: Zamir.Dedej@akzm.gov.al. Website: www.akzm.gov.al

Ms Elvana RAMAJ, Head of Biodiversity Department, Directorate of Biodiversity and Protected Areas, General Directorate of Environmental Policies, Ministry of the Environment, Rruga Norbert Jokl, Blvd Zhan d'Ark. No. 23, AL-TIRANA.

Tel/Fax: +355 692121425. E-mail: Elvana.Ramaj@moe.gov.al or eramaj@hotmail.com

Ms Silvamina ALSHABANI, Head of Protected Areas Unit, Directorate of Biodiversity and Protected Areas, General Directory of Environmental Policy and Delivery Unit, Ministry of the Environment, Bulevardi "Zhan D'Ark", nr.23, AL-TIRANA.

Tel: +355 (0) 69 24 90 833. E-mail: silvamina.alshabani@moe.gov.al. Website: www.mjedisi.gov.al

Ms Ermali HALIMI, Expert of Fauna, Directorate of Biodiversity and Protected Areas, General Directory of Environment Policy and Delivery Unit, Ministry of the Environment, Ministia e Mjedisit, Bulevardi "Zhan D'Ark", nr.23, AL-TIRANA.

Tel: +355 (0) 69 40 47 390. E-mail: ermal.halimi@moe.gov.al. Website: www.mjedisi.gov.al

Ms Violeta ZUNA, Project Coordinator, United Nations Development Programme (UNDP), Rruga "Skenderbej", Pallati 'Gurten', Kati II, AL-TIRANA.

Tel: +355 (0) 68 20 51 183. E-mail: violeta.zuna@undp.org. Website: www.al.undp.org

CROATIA / CROATIE

Ms Maja POLIĆ, Nature Protection Inspector, Directorate for Inspection, Sector for Nature Protection Inspection, Ministry of Environmental and Nature Protection, Mike Tripala 6, HR-21000 SPLIT
Tel: +385 21 340 405. E-mail: maja.polic@mzoip.hr

CYPRUS / CHYPRE

Mr Panicos PANAYIDES, Game & Fauna Department Officer, Ministry of the Interior, CY-1453 NICOSIA.
Tel: +357 22 867 897. Fax: +357 22 867 780. E-mail: panayides.gf@cytanet.com.cy

ESTONIA / ESTONIE

Ms Piret REINSALU, Chief Inspector, Environmental Inspectorate, Kopli 76, EE-10416 TALLINN.
Tel: +372 696 2253. Fax: +372 696 2237. E-mail: piret.reinsalu@kki.ee

EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE

Ms Marita ARVELA, European Commission, Directorate-General for Environment, Unit B3: Nature, Avenue de Beaulieu 5, office BU 5 06/124, BE-1049 Brussels/Belgium.
Tel: +32 2 2988386. E-mail: marita.arvela@ec.europa.eu

[Apologised for absence / Excusée]

FRANCE / FRANCE

Mr François LAMARQUE, Chargé de mission pour les actions européennes et internationales en faveur de la faune et de la flore sauvage, DGALN/DEB/PEM2, Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, Tour Séquoia, FR-92055 LA DEFENSE Cedex.
Tel: +33 140 81 31 90. E-mail: francois.lamarque@developpement-durable.gouv.fr

HUNGARY / HONGRIE

Mr András SCHMIDT, Deputy Head of Department for Nature Conservation, Ministry of Agriculture, Department for Nature Conservation, Kossuth tér 11, HU-1055 BUDAPEST.
Tel: + 36 (06-1) 795-2399. E-mail: andras.schmidt@fm.gov.hu

ITALY / ITALIE

Mr Claudio MARRUCCI, Head of Core operating anti-poaching- Officer, Italian State Forestry Corp, 9 floor, 1 division, operating core anti-poaching, Viale Antonio Ciamarra 139, IT-00173 ROME.
Tel: +39 067246631. Fax: +39 067233054. E-mail: c.marrucci@corpoforestale.it

Mr Alessandro ANDREOTTI, Researcher of ISPRA, National Institute for Environmental Protection and Research ISPRA - Area Avifauna Migratrice, Via Ca' Fornacetta 9, IT-40064 OZZANO EMILIA (BO)

Tel: +39 051 6512225. Fax: +39 051 796628. E-mail: alessandro.andreotti@isprambiente.it

MALTA / MALTE

Mr Sergei GOLOVKIN, Head of Wild Birds Regulation Unit, Parliamentary Secretariat for Agriculture, Fisheries & Animal Rights, 122, Quarries Street, MT-SVR1755 STA VENERA.
Tel: +356 22006400. Email: sergei.a.golovkin@gov.mt

SLOVAK REPUBLIC / RÉPUBLIQUE SLOVAQUIE

Mr Ondrej KOPOREC, Police Presidium, Pribinova 2, SK-812 72 BRATISLAVA.
Tel: +421 96 10 50253. Fax: +4219610 59172. E-mail: ondrej.koporec@minv.sk

TURKEY / TURQUIE

Mr Fehmi ARIKAN, DVM, PhD, Expert, Department of Game Management, General Directorate of Nature Conservation and National Parks, Ministry of Forestry and Water Affairs, Alparslan Türkeş Bulvarı No:71,TR-06510 ANKARA.

Tel: + 90 312 207 61 43. Fax: + 90 312 287 11 78. E-mail: farikan@ormansu.gov.tr

II. OBERSERVERS / OBSERVATEURS

BirdLife International / BirdLife International

Mr Willem VAN DEN BOSSCHE, Conservation Officer, BirdLife Europe, Avenue de la Toison d'or 67, BE-1060 BRUSSELS / Belgium.

Tel: +32 2 541 07 82. Fax: +32 02 230 38 02. E-mail: willem.vandenbossche@birdlife.org

Secretariat of the Convention on the conservation of migratory species of wild animals (UNEP/CMS) / Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (PNUE/CMS)

Ms Carmen NAVES MUÑOZ, Coordinator of the Mediterranean Task Force on Illegal Killing of Birds, UNEP/CMS Secretariat, Platz der Vereinten Nationen 1, DE-53113 BONN, Germany.

Tel: +49 2288152423. E-mail: Carmen.naves@cms.int

Federation of Associations for hunting and conservation of the EU (FACE)

Mr David SCALLAN, Wildlife Policy Officer, FACE - Federation of Associations for Hunting and Conservation of the EU, Rue F. Pelletier 82, BE-1030 BRUSSELS, Belgium.

Tel: +32 (0) 2 732 6900. Fax: +32 (0) 2 732 7072. E-mail: david.scallan@face.eu

International Association for Falconry and Conservation of Birds of Prey / Association Internationale de la Fauconnerie et de la Conservation des Oiseaux de Proies

Mr Gary TIMBRELL, Executive Officer, International Association for Falconry and Conservation of Birds of Prey, rue F. Pelletier 82, B-1030 BRUSSELS, Belgique.

Tel: +32 472 069 354. E-mail: timbrell@iaf.org. Website: www.iaf.org

SEO - BirdLife

Mr David DE LA BODEGA ZUGASTI, Project Manager, European Network against Environmental Crime, Conservation Unit, C/ Melquiades Biencinto, 34, ES-28053 MADRID, Spain.

Tel: +34 91 434 09 10. Fax: +34 91 434 09 11. E-mail: ddelabodega@seo.org

Société romande pour l'étude et la protection des oiseaux "Nos Oiseaux"

Mr Olivier BIBER, Brumgasse 2, Postfach 658, CH-3000 BERN 8, Switzerland.

Tel: +41 79 792 4003. E-mail: Olivier.biber@nosoiseaux.ch. Website: www.nosoiseaux.ch

III. MODERATORS – SPEAKERS / MODERATEURS - INTERVENANTS

Mr David DE LA BODEGA ZUGASTI, Project Manager, European Network against Environmental Crime, SEO/BirdLife

Mr Umberto GALLO-ORSI, Frazione Chiesavecchia 26, IT-14042 CALAMANDRANA (AT), Italy.

Tel: +39 0141 85 63 63. Fax: +39 331 52 59 636. E-mail: umbertogo@gmail.com

Mr David SCALLAN, Wildlife Policy Officer, FACE - Federation of Associations for Hunting and Conservation of the EU

Mr Fernando SPINA, Chair of the CMS Scientific Council, Istituto Superiore per la Protezione e la Ricerca Ambientale (ISPRA), Sede amministrativa ex-INFIS, Via Ca' Fornacetta, 9, IT-40064 OZZANO EMILIA, Bologna, Italy.

Tel: +39 051 6512214. Fax: +39 051 796628. E-mail: fernando.spina@isprambiente.it

Mr Stefan FERGER, Project Management, Euronatur, EuroNatur Stiftung, Konstanzer Str. 22, DE-78315 RADOLFZELL, Germany.

Tel: +49 (0) 7732 9272 21. Fax: +49 (0) 7732 9272 22. E-mail: stefan.ferger@euronatur.org

Mr Willem VAN DEN BOSSCHE, Conservation Officer, BirdLife Europe

IV. SECRETARIAT / SECRETARIAT

**Directorate of Democratic Governance / Direction de la Gouvernance démocratique
FR-67075 STRASBOURG CEDEX, France**

Tel: +33 388 41 20 00. Fax: +33 388 41 37 51

Mr Eladio FERNÁNDEZ-GALIANO, Head of the Democratic Initiatives Department, Secretary *a.i.* of the Bern Convention / Chef du Service des Initiatives démocratiques, Secrétaire *a.i.* de la Convention de Berne, Directorate of of Democratic Governance / Direction de la Gouvernance démocratique DGII

Tel: +33 388 41 22 59. Fax: +33 388 41 37 51 E-mail: eladio.fernandez-galiano@coe.int

Ms Véronique de CUSSAC, Administrative Assistant / Assistante administrative, Biodiversity Unit / Unité de la Biodiversité

Tel: +33 388 41 34 76. Fax: +33 388 41 37 51. E-mail: veronique.decussac@coe.int

Annexe 3

NOTE TO THE SPECIAL FOCAL POINT ON IKB by Ms Marita Arvela

Let me first apologise that I couldn't this time join the meeting, due to other pressing work. I know that this is unfortunate also due to the fact that there is now a transition period taking place to fill in the gap as our excellent colleague, Ivana D'Alessandro, no longer leads us on this important topic.

I would like to update you on some main points reflecting the implementation of the EU Roadmap towards eliminating illegal killing, trapping and trade of birds, which is – as you know - part of the Tunis Action Plan.

My focus is on issues with Commission involvement. I have altogether six points. And for your information that the EU roadmap has been updated in the beginning of April 2016.

1. A regular coordination meeting with stakeholders, as part of the EU roadmap, took place on 24 February 2016 in Brussels. There were representatives from BirdLife, FACE, IMPEL, Interpol and CMS. Some of today's presentations will cover our discussion points. But I mention few of them.

- You might be interested to know that IMPEL (EU Network for the Enforcement and Implementation of Environmental Law) is starting a new project on hunting tourism and its legal and illegal scope. First meeting should take place next week and Birdlife and FACE were invited to participate. IMPEL is also keen in developing approaches to share data on IKB with NGOs. Using experience of the EU TWIX database has been mentioned in this context.
- The Environmental Crime Directive was discussed as well. A review is foreseen to start this year with an open-end in terms of outcomes. For the moment, further guidance on this directive is not foreseen. The Commission has co-operated with national judges on the environment crime directive and a new training module on combating wildlife trafficking is foreseen to be developed and published this year.

2. The EU Action Plan against wildlife trafficking was adopted by the Commission in February 2016. While its focus is on international illegal trade, the action to combat illegal killing of birds in the EU and the respective roadmap is part of the Action Plan (namely, under Action 11). The Action Plan refers to Tunis Action Plan as well (Action 32)!

The EU Action Plan will be endorsed via Council conclusions in June 2016. In general, the Action Plan contains a set of actions that the EU and its Member States will take domestically as well as internationally, focused on the three pillars of prevention, enforcement and global partnership.

The Commission has already had an internal meeting between different Directorate Generals on the follow-up of the Action Plan.

3. Ms Naves will tell all about this, but the Commission is happy to see that the 1st meeting of the Intergovernmental Task Force to address Illegal Killing, Taking and Trade of Migratory Birds in the Mediterranean co-ordinated by CMS will take place in July, and Egypt is hosting it. From the EU point of view, eight Member States are concerned and have been contacted by CMS to nominate Members to the Task Force. This Task Force's work is financed for three years by the Commission.

4. The European Network against Environmental Crime (ENEC) - a project financed by DG Justice - has developed and adopted *A proposal for an EU Action Plan to prevent illegal poisoning of wildlife*. Although this plan is not to be formally endorsed by the EU Member States, the Commission encourages Member States to consider it and implement it as appropriate. We have for example included it on the agenda of the meeting of the Expert Group on Nature directives taking place next week.

5. I would also like to update you on the latest developments to ban lead shots.

In December 2015 the Commission requested the European Chemicals Agency (ECHA) to prepare a so-called *REACH Annex XV dossier* for a potential restriction of the use of lead in shots across the European Union. This will involve a risk assessment, a cost benefit analysis and a socio economic assessment. This request covers

- First, the assessment on EU wide restrictions on the use of lead shots in wetlands.
- In parallel to this, the same Agency will also check the use of lead shots in other terrestrial environment, in lead weights and target shooting.

European Chemicals Agency will soon open a call for evidence gathering which lasts until mid-June (if someone is interested, they are invited to check Agency's website).

This process is a transparent process; all documents will be available on the ECHA website for consultation.

6. Finally, a general update on the Fitness Check of the EU Nature Directives.

The draft emerging findings of the consultations were presented and discussed at a conference in Brussels in November 2015. The consultants draft final report was received in February 2016. The Commission intends to publish its conclusions of the Fitness Check by June 2016 in the form of a Commission Staff Working document.

The adoption of the document by the Commission is foreseen for early June before a high level Conference organised by the Netherlands on the Fitness Check at the end of June. The current plan is that, on the basis of those conclusions, the Commission would propose some follow up actions in fall 2016.

Thank you for your attention and I wish you a good meeting!